

PROJET EDUCATIF LOCAL

2022 – 2026

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

**« Accompagner
nos enfants vers la
Réussite Educative »**

Les acteurs éducatifs ayant œuvré dans le cadre de l'élaboration du PLP

- **La Municipalité :**

Théo PEREZ – Maire

Mélanie VAUCHEL – 2^{ème} Adjointe au Maire chargée de l'éducation

Patricia RENAULT – 4^{ème} Adjointe – chargée de la Jeunesse et du sport

Marie MABILLE – 8^{ème} Adjointe – chargée de la culture, de l'animation de la ville et de l'éducation à l'environnement

Yannick OLIVERI – DUPUIS – Conseillère municipale en charge du lien intergénérationnel

Isabelle HERBERT – Conseillère Municipale chargée de la petite enfance

- **L'Education Nationale :**

Sophie CHANTELOUP – Directrice école maternelle Germaine COTY

Jonathan LEBLOND – Directeur école maternelle Georges POMPIDOU

Marion RAGHANI – Directrice école maternelle LES BOCQUETS

Jean-Luc CHAVANIEUX – Directeur école élémentaire Georges BERNANOS (muté)

Patricia ISEL – Directrice école élémentaire François CODET

Christophe BARRE – Directeur école élémentaire LES PORTES DE LA FORET

Bénédicte BOUDET – enseignante école des PORTES DE LA FORET

Nathalie OUIN – Directrice école maternelle Les CLAIRIERES

- **Les représentants de parents d'élèves élus :**

Ecole des Portes de la Forêt – Imen CHENA

Ecole Germaine COTY – Aurélie COLLINET

Ecole des Clairières – Julie LEOVANT

Ecole Georges BERNANOS – Fanny MOREL DESPIESSE , Amandine DEROUT , Lorenzo RIGUTTI

- **Les responsables associatifs :**

Mme PISSARELLO – Directrice ARRED envol Saint Jean

Yohann CARTIGNY – Président association sportive BoiGui'Bad

Xavier PETITALOT – Président école de musique

Patrick GENOUVILLE – Président des jardins familiaux

Manon FRENOY – Directrice générale crèches Liberty

Xavier RENAULT – Président Mali'Dé

- **Les services de la Ville :**

Jérôme BRAULT – Directeur Général des Services

Samuel PIERRES – Directeur Cabinet du Maire

Anne LE BAIL – Directrice Education, Jeunesse et Sport

Sékolène TROGNON – cheffe de service jeunesse

Aurélien MAY – Directeur CCAS

Marion CROMBEZ – Educatrice sportive

Aliona GONCALVES – Chargée de mission Transition Ecologique

Cécille POTTS – Cheffe du service culturel

Monique BUNEL – Assistante administrative – Service éducation

Les directeurs des accueils de loisirs péri et extrascolaires – Marie QUESTEL (périscolaire Codet),

Clément ROBERT (périscolaire Coty), Peter FERON (périscolaire Clairières et animateur CMJ),

Jessica NUNES et Pauline JEANNEAU (périscolaire PDF), Amandine LEMAIRE (périscolaire

Bocquets), Cyriaque CHEVALIER (périscolaire Bernanos), Angélique BERNARD (périscolaire

Pompidou)

Maëva NOGUIERA et Julie BECQUET – Service communication

Coordination du PEL : Peggy CHEVAL – Cheffe de service Education

A Bois-Guillaume, Ville amie des enfants, la réussite éducative et l'épanouissement des enfants sont des préoccupations majeures. Parce que tout commence au plus jeune âge. Le rapport aux autres, le rapport à soi, la compréhension du monde qui nous entoure.

Pour établir ce projet éducatif local, nous avons choisi de mener une très large concertation durant plus d'un an, qui a regroupé l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (inspecteur de l'éducation nationale, enseignants, directeurs d'établissements, agents communaux, associations...). Les échanges nombreux et les ateliers de travail ont permis de faire émerger de nouvelles actions, de nouveaux projets qui répondent concrètement aux enjeux et aux besoins identifiés sur notre commune. Il fixe des orientations pédagogiques et éducatives qui s'adaptent à notre monde en transition et à ses défis.

Dès notre installation en 2020, nous avons placé l'enfant au cœur de notre action. Nous l'avons fait à travers des projets significatifs, comme le développement des activités périscolaires, le renforcement et la valorisation du statut de nos agents de la filière animation, la création du Pédibus, la végétalisation des cours d'écoles, la création d'une classe inclusive, la mise en place d'une équipe mobile d'accompagnement à la scolarité...

Nous avons la responsabilité de continuer à nous projeter. C'est ce que permet de faire ce PEL. Fixer un cap, définir des objectifs et créer les outils pour les réaliser. Pour une ville à la hauteur de nos enfants, bienveillante et inclusive.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce travail coopératif, et en particulier la responsable du service éducation de la Ville de Bois-Guillaume.

Théo Perez,
Maire de Bois-Guillaume

Mélanie Vauchel,
Maire - Adjointe
chargée de l'éducation

I. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF LOCAL.....	9
A. ORIENTATION N°1 – FAVORISER L’EGALITE DES CHANCES.....	9
1. UNE OFFRE EDUCATIVE ADAPTEE A TOUS PUBLICS	9
a) Accompagner les enfants dans l’accomplissement de leurs devoirs.....	9
b) Faciliter l’accès de tous les élèves aux technologies éducatives.....	10
c) Accompagner les enfants en difficulté ou en situation de handicap.....	10
2. UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIEE POUR TOUS LES PUBLICS	12
a) Proposer des loisirs et sorties à tous les enfants et jeunes.....	12
b) Permettre l’accès des enfants et des jeunes aux activités associatives sur le territoire	13
c) DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITE POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS DEMARCHES.....	13
B. ORIENTATION EDUCATIVE N°2 – METTRE AU CŒUR DU PROJET LE BIEN-ETRE ET L’EPANOUISSEMENT DE L’ENFANT.....	16
1. APPRENDRE ENSEMBLE DANS DE BONNES CONDITIONS EN « PRENANT PLAISIR ».....	16
a) Un environnement propice à l’apprentissage et à l’épanouissement des enfants.....	16
b) Fédérer les enfants et les jeunes autour de projets diversifiés.....	16
c) Mettre en confiance l’enfant tout au long de son parcours éducatif	17
2. AU CŒUR DU « BIEN-ETRE » INDIVIDUEL ET COLLECTIF : LA CULTURE ET LE SPORT	18
a) Faire de l’art et de la culture les éléments centraux du bien-être et de la construction de l’enfant et du jeune	18
b) Promouvoir l’épanouissement individuel et collectif par la pratique du sport.....	18
c) S’ouvrir aux autres cultures et aux langues étrangères.....	20
3. GARANTIR, UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE	21
C. ORIENTATION EDUCATIVE N°3 – FAIRE DE NOS JEUNES LES CITOYENS DE DEMAIN.....	22
1. ENCOURAGER LES ENFANTS ET LES JEUNES A AGIR EN CITOYENS.....	22
a) Connaître ses droits et ses devoirs.....	22
b) Développer les liens intergénérationnels et le vivre ensemble	23
c) Une Ville à l’écoute de ses enfants	24
d) Apprendre la vie en démocratie	24
2. SENSIBILISER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET A SES ENJEUX	25
a) Sensibiliser au tri des déchets.....	25

b) Sensibiliser à la préservation de la nature et de la biodiversité

II. LE PROJET EDUCATIF LOCAL : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE	28
A. L'ELABORATION DU PEL : UNE DEMARCHE CONCERTEE	28
1. UN PROJET EDUCATIF LOCAL EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE. POURQUOI ?	28
2. LES ACTEURS DE LA CO-EDUCATION.....	28
B. DE SA CONSTRUCTION A SA MISE EN ŒUVRE	29
1. COMITE DE PILOTAGE.....	29
a) Composition du comité de pilotage.....	29
b) Rôle	30
c) Fonctionnement.....	30
2. COMITES TECHNIQUES	31
a) Composition des comités techniques, par thématiques	31
b) Rôle des Comités techniques.....	32
3. GROUPES DE TRAVAIL : UN ESPACE DE DIALOGUE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE	32
a) Composition	32
b) Rôles des groupes de travail	32
C. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – MODALITES DE REALISATION ET ELEMENTS ESSENTIELS A L'ELABORATION DU PEL	33
1. DEMOGRAPHIE.....	34
2. DONNEES SOCIALES ET ECONOMIQUES	34
3. INFRASTRUCTURES	35
a) Sport.....	35
b) Culture	35
c) Loisirs.....	36
d) Services administratifs	36
e) Espaces de citoyenneté	37
f) Associations locales	37
g) Etablissements scolaires.....	37
h) Accueils de loisirs.....	37
i) Restauration	40
j) Petite Enfance	41
D. EVALUATION DU PEL	41

Une démarche concertée

Ce PEL a été élaboré dans une démarche concertée qui a réuni dans les comités techniques, différents acteurs de la Ville : agents, associations, parents d'élèves et professionnels de l'éducation ...

Ces comités techniques se sont réunis en mai 2022 selon les thématiques suivantes :

1 -	Culture
2 -	Sport
3 -	Développement durable
4 -	Parentalité
5 -	Citoyenneté et intergénérationnel
6 -	Santé - handicap

Les objectifs de ces rencontres ont été :

- De présenter le rôle des membres des comités techniques
- De présenter la démarche engagée par la Ville pour l'élaboration du PEL
- De partager les expériences, les compétences
- De se rencontrer et se comprendre
- De proposer collectivement des « sous-objectifs » dits « objectifs généraux » qui permettent de mieux appréhender les attendus de la municipalité en termes éducatifs.

Démocratie, autonomie, éducation à la complexité, communication, accessibilité, ... sont autant de termes liés à l'éducation qui ont fait l'objet d'échanges et de débats entre les membres des Comités Techniques.

Le PEL de Bois-Guillaume : 3 orientations majeures pour promouvoir la réussite scolaire dans toutes ses dimensions

Compte tenu des valeurs défendues par la municipalité et exposées en propos liminaires, la Ville de Bois-Guillaume a identifié **3 orientations éducatives** essentielles.

Ce sont ces objectifs qui permettront à chaque acteur de l'éducation de définir ses **projets de fonctionnement, pédagogiques ou encore d'animation**, en fonction de ses compétences, ses connaissances.

Ces **objectifs** ont fait l'objet de temps de concertation, d'échanges et de validation en comité de pilotage. Ils sont la ligne de conduite de tous les co-éducateurs qui souhaitent contribuer à la réussite éducative de nos publics.

Réussite éducative et communication

La **réussite de ce projet** devra s'appuyer sur des échanges réguliers entre tous les acteurs de l'éducation.

Cette réussite dépend de multiples facteurs, tels que :

- **identifier le rôle de chacun** pour une meilleure coordination ;
- **sensibiliser** un large public aux actions éducatives menées en faveur des publics ;
- **mutualiser** nos compétences et nos ressources ;
- **valoriser les actions** existantes ou à venir.

La communication, formelle ou informelle, ponctuelle ou durable, entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes, sera le vecteur pour **créer des liens**, ayant pour finalité d'apporter une plus-value éducative au sein des structures accueillant les publics petite enfance, enfance, jeunesse.

I. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF LOCAL

A. ORIENTATION N°1 – FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES

Afin de déterminer les objectifs généraux de cette première orientation, les comités techniques ont échangé sur des pistes de réflexion à privilégier. Voici quelques extraits des idées qui ont émergé lors des séances de travail :

« Mixité dans les pratiques – Encourager les sorties pédagogiques – Adapter les sorties aux enfants en situation de handicap – Espaces de paroles pour tous, enfants et adultes – Ouvrir les actions et événements à un large public, en tenant compte des horaires, des lieux et des organisations stratégiques – Sensibiliser à des thématiques diversifiées – café des parents – Connaître nos publics et les interroger – Découvrir et expérimenter – Se découvrir une passion – Egalité d'accès à la culture, au sport, aux sciences, aux arts, à l'expression – Gommer les différences sociales – Être attentifs aux besoins particuliers (PAI – troubles dys, handicap) – Adapter les pratiques selon les caractéristiques des publics accueillis ... »

1. UNE OFFRE EDUCATIVE ADAPTEE A TOUS PUBLICS

a) Accompagner les enfants dans l'accomplissement de leurs devoirs

L'accompagnement et l'environnement de travail varient pour chaque enfant en fonction de son cadre familial. C'est pourquoi la ville veut donner à tous les jeunes la possibilité de travailler leurs devoirs dans une ambiance propice à la concentration en étant accompagnés d'enseignants ou d'encadrants expérimentés.

Sur les temps périscolaires, la ville propose une étude surveillée pour les enfants du CP au CM2 chaque soir après la classe.

En parallèle, l'association d'aide aux devoirs propose un temps d'accompagnement plus individualisé aux élèves de l'école des Portes de la Forêt qui le souhaitent.

L'aide aux devoirs est un dispositif que la Municipalité souhaite développer lors des prochaines rentrées scolaires dans les deux autres écoles élémentaires, pour permettre aux enfants de bénéficier d'une aide personnalisée en fonction de leurs difficultés.

b) Faciliter l'accès de tous les élèves aux technologies éducatives

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune de Bois-Guillaume fait de la fracture numérique un enjeu fort. Elle a initié depuis plusieurs années un programme de numérisation de ses classes élémentaires et maternelles.

La Ville entend poursuivre son ambition de modernisation et de déploiement des équipements numériques pour renforcer les apprentissages dans ce domaine et améliorer le cadre de travail de la communauté éducative.

Depuis 2021, en lien avec les écoles, la Municipalité a notamment engagé un programme de **modernisation de l'outil informatique**, avec le remplacement de ses classes mobiles, la mise à niveau de ses infrastructures, l'installation de vidéoprojecteurs et l'accompagnement des personnels scolaires dans l'utilisation des nouveaux outils. La signature récente d'un contrat avec un prestataire informatique local permet une réactivité accrue face aux dysfonctionnements techniques rencontrés dans les écoles.

Plus de la moitié des classes élémentaires est aujourd'hui équipée de *tableaux numériques interactifs*, et neuf classes mobiles sont déployées pour permettre d'intégrer le numérique dans l'enseignement.

Dans les écoles maternelles, les classes sont équipées de *tablettes numériques* avec applications adaptées au public.

c) Accompagner les enfants en difficulté ou en situation de handicap

La municipalité porte une attention particulière aux enfants en situation de handicap et à ceux ayant des besoins particuliers afin qu'ils puissent évoluer dans les meilleures conditions d'apprentissage. Les animateurs adaptent également leurs projets et leur pédagogie sur les temps périscolaires, extrascolaires et à l'occasion des accueils de loisirs.

Les agents du service éducation sont en relation avec les enseignants, les familles, les professionnels de santé afin de répondre aux besoins de chaque enfant, par exemple en aménageant les locaux ou en mettant à disposition des salles dans les écoles pour les prises en charge paramédicales. De plus, la ville investit dans du matériel spécifique selon les besoins de chaque enfant en situation de handicap.

Focus sur :**- unité d'enseignement externalisée (UEE)**

Depuis 2021, en partenariat avec l'Education nationale et l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique de Quincampoix (ITEP), la ville a soutenu la création d'une unité d'enseignement externalisée (UEE).

Ce dispositif consiste, pour des enfants pris en charge dans un établissement médico-social, à bénéficier de temps d'enseignement en milieu ordinaire à l'école des Portes de la forêt, accompagnés par un enseignant et des éducateurs spécialisés.

Tous les acteurs concernés par ce projet travaillent ensemble afin de proposer à ces enfants de partager des temps communs avec les élèves de l'école (par exemple la participation à la chorale, à des activités et événements sportifs, à des temps de récréation et de restauration).

L'une des finalités de ce projet est de permettre aux enfants de cette UEE de leur redonner confiance progressivement afin qu'ils poursuivent, à terme, leur scolarité en milieu ordinaire, quand ils seront de nouveau prêts.

- équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS)

En 2022, la ville a soutenu le projet de création d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), en partenariat avec l'Agence régionale de santé, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile Anatole France (SESSAD).

Ce dispositif a pour finalité d'apporter un soutien spécifique aux enfants scolarisés en milieu ordinaire ainsi qu'à leur famille et au personnel de l'Education nationale.

L'EMAS, dont le bureau est situé à l'école maternelle Coty à Bois-Guillaume est constituée d'une psychologue et d'une éducatrice spécialisée, qui, après un temps d'observation des enfants en école maternelle, proposera aux équipes éducatives et enseignantes des outils et un accompagnement adapté à chacun d'entre eux.

De même, ce dispositif permet de mettre en place une coordination entre les acteurs qui accompagnent les enfants en situation de handicap dans leur parcours scolaire et éducatif.

2. UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIÉE POUR T

a) Proposer des loisirs et sorties à tous les enfants et jeunes

Chaque soir, ce sont environ 400 enfants qui prennent part aux activités proposées en accueils de loisirs. Ces structures permettent aux enfants de participer à de nombreux projets dans lesquels ils s'engagent selon leurs besoins, leurs envies, leurs appétences.

Sept structures périscolaires et 3 centres extrascolaires accueillent les enfants d'âge maternel, élémentaire et les jeunes de 11 à 13 ans.

Les accueils de loisirs périscolaires des mercredis offrent aux familles la possibilité d'inscrire leurs enfants à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas.

Les accueils extrascolaires ouvrent pendant toutes les périodes de petites et grandes vacances, ce qui peut, entre autres, permettre à des enfants de bénéficier de loisirs s'ils n'ont pas l'opportunité de partir en vacances.

Les équipes pédagogiques, proposent un programme éducatif riche et varié. Elles s'attachent à répondre aux besoins des publics et adaptent leurs pratiques en fonction des rythmes collectifs et individuels de chacun.

Les mercredis et durant les vacances, l'accent est mis sur des sorties et des activités riches et variées.

Des actions permanentes ou ponctuelles sont proposées, comme :

- des sorties diversifiées
- la semaine des droits de l'enfant
- la semaine du développement durable
- des semaines thématiques sportives ou culturelles en lien avec le tissu associatif local
- des projets scientifiques et techniques
- des projets vidéos / courts métrages etc...

Le programme varié permet à tous les enfants de s'épanouir et de s'ouvrir à de nouvelles activités.

b) Permettre l'accès des enfants et des associations sur le territoire

La Ville de Bois-Guillaume compte de nombreuses associations qui viennent dans les structures proposer aux enfants de s'initier à des pratiques culturelles ou sportives, encadrées par le personnel d'animation.

Grâce à ces partenariats, tous les enfants peuvent découvrir de nouvelles pratiques, ce qui peut les inciter à devenir membres de ces associations locales.

La **Fête de la Ville** permet également de favoriser la connaissance du tissu associatif. Les associations présentent leurs activités au grand public. Les enfants peuvent ainsi s'essayer à l'occasion d'ateliers thématiques.

Enfin, la municipalité a créé le **Pass'Activités** qui permet à chaque enfant bois-guillaumais de 6 à 14 ans de bénéficier d'une aide de 20 à 140 euros pour s'inscrire dans une association de la Ville. Ce dispositif universel indexé sur le revenu des parents permet de soutenir davantage les familles qui en ont le plus besoin.

3. DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITE POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS DEMARCHES

La Ville doit, par sa politique du logement, veiller à favoriser la mixité sociale. L'analyse des besoins sociaux en cours doit permettre d'identifier les points de vigilance et d'adapter l'offre de services aux nouveaux besoins qui émergent dans la commune.

La Ville s'est fixé trois objectifs :

- **Développer des services de proximité adaptés**
- **Proposer une politique tarifaire progressive**
- **Développer de nouvelles actions en faveur de la parentalité**

(1) *Offrir aux familles un service de proximité*

Le temps d'accueil doit être un temps privilégié permettant de « rassurer » les familles, de consacrer du temps pour expliquer le déroulement de la journée de l'enfant. L'accueil familles au quotidien permet d'entretenir de bonnes relations avec elles et se veut un temps « positif ».

La **Maison de l'Enfance**, en cours de construction, prévoit d'intégrer un accueil de loisirs, le **Relais Petite Enfance** et les services de la **Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports** dont le **Guichet Unique**.

La pluralité des fonctions qui lui sont associées doit permettre d'offrir un service d'accueil aussi étendu que possible aux familles Bois-Guillaumaises sur tout ce qui concerne la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Des temps d'échanges et des moments ludiques parents - enfants et professionnels y seront organisés, notamment dans le cadre d'expositions, d'activités d'éveil à la musique, d'arts plastiques ou encore de temps de spectacles animés par les équipes municipales ou des prestataires extérieurs selon les attentes des familles et les besoins.

Le nouveau portail famille mis en place en 2021, bien plus intuitif, est un moyen supplémentaire (à distance) pour le parent d'inscrire ses enfants aux différents services proposés par la Ville. De plus, cet outil permet d'informer régulièrement les familles grâce à des diffusions plus efficaces.

(2) *Proposer une politique tarifaire progressive*

Les éventuelles inégalités doivent être anticipées pour permettre à tous les enfants de partager les mêmes temps éducatifs et en appliquant une **politique tarifaire ajustée et adaptée**.

La Ville prend notamment en charge une partie des coûts d'activités liés aux accueils de loisirs péri et extrascolaires et aux activités associatives grâce au Pass'Activités créé en 2021.

La Commune verse tous les ans une subvention à chaque coopérative scolaire pour mener des actions et des sorties éducatives. Par ailleurs, elle alloue une somme qui participe au financement des transports dans le cadre des sorties scolaires.

En parallèle, la Ville participe financièrement aux séjours d'une subvention exceptionnelle pour les écoles élémentaires. Cette aide permet de réduire le montant à payer par les familles.

(3) *Développer de nouvelles actions en faveur de la parentalité*

Un **Relais Petite Enfance** (ex-Relais Assistantes Maternelles) est en cours de création en partenariat avec la CAF de Seine-Maritime, les Communes de Bihorel et d'Isneauville et sera opérationnel en 2023.

Un RPE est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant. Lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Les parents sont accompagnés dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil (information, conseils et aide juridique). Il est aussi un outil d'accompagnement et de formation pour les assistant(e)s maternel(le)s qui se retrouvent très souvent isolées dans l'exercice de leur métier.

Le RPE a vocation à devenir un lieu de « facilitation » au profit des professionnels, en offrant des temps d'échange et de formation, ou encore en organisant des ateliers thématiques et d'éveil pour les enfants.

Des temps de partages avec les familles peuvent être instaurés comme des cafés des parents, ou encore des temps d'accueils publics ludiques, festifs, proposés aux parents et aux enfants. Les spectacles, les fins d'année avec un retour vidéo des événements, les expositions photos en sont des exemples. Les équipes d'animation travaillent actuellement sur la mise en place de supports de communication à destination des familles (« l'avant » : information et « l'après » : revues de presse, newsletters, livrets illustrant les temps forts de la période passée).

Des conférences sont également organisées afin de questionner les familles sur leur rapport à la parentalité.

B. ORIENTATION EDUCATIVE N°2 – METTRE AU CŒUR DU PROJET LE BIEN-ETRE ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 076-217601087-20221124-091_2022-AI

Afin de déterminer les objectifs généraux de cette seconde orientation, les comités techniques ont, dans un 1^{er} temps, échangé sur des pistes de réflexion privilégiées :

« Privilégier le choix de l'enfant – Laisser faire et expérimenter – Connaître ses propres limites par le dépassement de soi – Pratique loisirs qui prime sur la compétition – Convivialité – Briser les tabous, les « parcours fléchés », les « parcours genrés » – Faire de l'échec une expérience pour mieux grandir – Jouer ensemble et jouer seul – Positiver le « je m'ennuie » ... »

1. APPRENDRE ENSEMBLE DANS DE BONNES CONDITIONS EN « PRENANT PLAISIR »

- a) Un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des enfants

La Ville assure la **sécurité des bâtiments** grâce à diverses mesures (alarmes, exercices PPMS, sécurité incendie, capteurs anti-intrusion et qualité de l'air, plan Vigipirate...).

Les agents d'entretien de la Commune assurent quotidiennement le nettoyage des locaux.

Les services techniques interviennent régulièrement pour la maintenance courante des équipements.

Des travaux de réfection, d'isolation sont fréquemment entrepris pour améliorer le **confort thermique, acoustique, esthétique** de tous les usagers de ces locaux.

Enfin, les espaces extérieurs sont réaménagés à travers un plan municipal destiné à **végétaliser toutes les cours d'écoles**.

- b) Fédérer les enfants et les jeunes autour de projets diversifiés

La ville est particulièrement attachée à ce que les enfants et les jeunes puissent collectivement construire des projets permettant de développer écoute, partage d'idées et communication. Chaque enfant et chaque jeune, par sa personnalité, ses connaissances et ses compétences,

est en mesure d'apporter des éléments constructifs aux autres. Pe « faire ensemble » contribue fortement à ce que chacun puisse trouver sa place dans le collectif. Le « faire ensemble » génère une satisfaction collective dans laquelle chaque individu peut s'exprimer, apprendre des autres, quelle que soit sa situation personnelle.

Dans le cadre de la démarche d'apprentissage portée par la Ville, les enfants et les jeunes sont acteurs, les adultes accompagnateurs. En effet, afin d'aboutir à la construction de projet collectifs, l'adulte ne doit pas faire à la place des enfants et des jeunes, mais leur offrir les bases fondamentales et les outils nécessaires pour qu'ils puissent atteindre un but commun. L'adulte régule, oriente, forme, conseille, apporte les outils adaptés pour que le jeune public ait toutes les clés en mains pour réussir son projet.

Par exemple, pendant les vacances scolaires, une partie du programme d'activités est développée avec les enfants.

- c) Mettre en confiance l'enfant tout au long de son parcours éducatif

Les agents sont formés et incités à valoriser, à encourager les enfants au quotidien. Ils ont pour mission d'accompagner avec bienveillance l'enfant et de remédier aux difficultés qu'il peut rencontrer.

La municipalité a modifié par ailleurs le **statut des animateurs**. Auparavant, il n'était pas toujours possible pour un agent périscolaire d'exercer plus de deux ans dans la collectivité. Désormais, les animateurs diplômés du BAFA peuvent travailler jusqu'à six ans en Contrat à Durée Déterminée avant de pouvoir même accéder ensuite à un Contrat à Durée Indéterminée. Cette décision permet de consolider les liens qui ont été tissés entre les animateurs, les familles et les enfants, mais également de pérenniser la relation de confiance qui a été instaurée.

L'entrée à la maternelle, le passage à l'école élémentaire, l'entrée au collège peuvent être source d'inquiétudes pour les publics concernés mais aussi pour les parents.

Aussi, la ville propose chaque été **des « temps passerelles »** qui permettent aux enfants de se préparer à un nouvel environnement et des nouveaux fonctionnements.

Par exemple, les enfants entrant en maternelle en septembre sont accueillis en accueil de loisirs élémentaire pendant les vacances d'été. Ils sont ainsi préparés à de nouveaux rythmes, de nouveaux types d'activités, un nouvel environnement.

2. AU CŒUR DU « BIEN-ETRE » INDIVIDUEL ET COLLECTIF : LA CULTURE ET LE SPORT

a) Faire de l'art et de la culture les éléments centraux du bien-être et de la construction de l'enfant et du jeune

Sources de créativité et de lien social, les activités culturelles et artistiques favorisent le développement du sens critique et de l'imaginaire indispensable à la construction de l'enfant.

L'éveil culturel et artistique doit être à ce titre un facteur essentiel de la politique éducative.

Celle-ci doit permettre à chaque enfant de se construire comme un être libre en trouvant toute sa place dans la société pour le rendre responsable. Il doit être apte à exprimer ses sentiments ainsi que ses opinions, à développer ses capacités de création, à être acteur dans une société en devenir.

Il s'agit, dans le cadre du projet éducatif local, de se fixer pour objectifs de :

- permettre à tous les enfants d'avoir accès à des pratiques culturelles et artistiques en tenant compte des publics les plus éloignés de ces domaines d'activités (sorties bibliothèque, participation à divers spectacles, pièces de théâtre avec la Métropole par exemple, opéra et musique, expositions, visites de musées, ...).
- diversifier et faciliter les voies d'accès à la culture et aux arts (concours de poésie, remise de dictionnaires aux élèves de CMI par la Ville, Pass'Activités, éveil artistique dans les crèches, sorties culturelles au FRAC, à l'observatoire, ...).

b) Promouvoir l'épanouissement individuel et collectif par la pratique du sport

Le Projet Educatif Local doit évidemment donner une place importante à la pratique du sport, dans la mesure où il participe activement à l'éducation globale de l'enfant et à son épanouissement.

Par la pratique du sport, l'enfant acquiert des compétences riches pour son développement : la confiance et le dépassement de soi, le respect de soi, des autres et des règles collectives.

Le sport en milieu scolaire : un facteur de réussite éducative

La Ville de Bois-Guillaume compte parmi ses effectifs deux éducateurs sportifs diplômés (1 agent à plein temps et 1 agent à 7h/semaine) qui assurent l'encadrement d'activités sportives sur le temps scolaire pour les élèves des classes élémentaires.

Durant chaque année scolaire, quatre cycles sont proposés avec à chaque période une discipline différente (individuelle ou collective). En fin de cycle, les enfants sont évalués sur les connaissances et les capacités acquises tout au long des séances. Les activités se déroulent dans les gymnases de la Ville.

Depuis deux ans, un partenariat renforcé avec les clubs sportifs permet de faire découvrir d'autres disciplines aux élèves. Le programme d'une année alterne donc entre l'encadrement par l'éducateur municipal et l'intervenant du club.

En complément, les élèves bénéficient de séances de natation tout au long de l'année. Une convention de partenariat avec une piscine locale officialise l'accès au bassin pour les élèves scolarisés à Bois-Guillaume.

Par ailleurs, la Ville a candidaté au label TERRE DE JEUX 2024 afin de promouvoir toutes les activités qu'elle met en place en faveur du sport et de développer de nouvelles actions en lien avec les clubs sportifs locaux.

Des événements sportifs ponctuels : un moyen de renforcer la cohésion de groupe

Chaque année, une "journée endurance" est organisée par la Ville pour tous les élèves du CP au CM2 au sein du Parc des Cosmonautes. En fonction de leur niveau de classe, la distance parcourue par les élèves est différente. Comme pour les courses homologuées, les jeunes coureurs disposent d'un ravitaillement à leur disposition et reçoivent un lot. Des parents bénévoles sont présents pour aider à l'organisation.

Pour les CP/CE1 et CE2, est organisée l'action « balle au pied » en collaboration avec le club de football. Les jeunes sportifs participent à des ateliers de motricité avec un ballon ainsi qu'à des petits matchs par groupe.

Les élèves de CM1/CM2 bénéficient d'une demi-journée dédiée au base-ball en partenariat avec le club de Rouen qui a formé un des éducateurs de la Ville à cette discipline.

Un partenariat associatif a également pu être créé par l'une des écoles maternelles avec le club local pour initier les enfants à la pratique du tennis.

Enfin, des lieux propices aux rencontres sportives libres sont présents sur la commune : mur d'escalade, city-stade, skate-park (Parc des cosmopolites), et terrain de basket-ball (Parc Andersen). La Ville a l'ambition d'aménager de nouveaux équipements sportifs dans les lieux publics pour favoriser l'accès de tous à la pratique sportive.

Des temps d'initiation et de découverte en accueils de loisirs pour toutes les tranches d'âges

Pendant les temps périscolaires et de vacances, les enfants et jeunes peuvent découvrir de nouvelles pratiques sportives (trampoline, le base-ball, le rugby, les échasses urbaines etc...). Ces séances de découverte et d'initiation donnent lieu à de nouvelles appétences pour le jeune public.

Des partenariats existent entre certaines écoles et les clubs sportifs (de la cour au cours de tennis, avec le poney-club et le badminton par exemple).

Le sport-santé contribue au bien-être et à la santé du pratiquant et permet de lutter contre l'inactivité physique, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques.

c) S'ouvrir aux autres cultures et aux langues étrangères

La municipalité encourage l'ouverture des enfants à d'autres cultures afin qu'ils puissent s'enrichir de nouvelles rencontres, qu'ils aient la possibilité de découvrir et de s'initier à d'autres langues et modes de vie.

Bois-Guillaume soutient le projet de développement des échanges entre les enfants des villes avec lesquelles elle est jumelée. L'association **Europe Echanges** propose aux élèves des écoles de venir présenter dans les classes les différentes villes, favorisant par la suite des échanges épistolaires et oraux entre les enfants bois-guillaumais et ceux issus des jumelages.

De plus, la Ville encourage **l'enseignement des langues étrangères** dispensées par les enseignants de l'Education nationale. Par exemple, la langue arabe est enseignée sur le temps périscolaire pour les familles qui le souhaitent.

Ainsi, l'ouverture aux autres cultures et l'éveil à la curiosité, l'enrichissement personnel et à l'épanouissement des enfants.

3. GARANTIR, UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE

L'équilibre alimentaire participe à la croissance et au bien-être des plus jeunes.

La Ville de Bois-Guillaume se veut particulièrement attentive quant à la qualité et l'équilibre nutritionnel des repas servis aux enfants. Plusieurs actions sont à ce titre menées avec différents partenaires, et doivent encore être renforcées.

Il s'agit ici de sensibiliser et d'éveiller aux enjeux liés à l'alimentation : qualité nutritionnelle, saisonnalité, circuits courts, production, ...

Restauration scolaire : le SIREST au cœur de l'action.

Les **repas servis dans les cantines scolaires** sont élaborés par la nutritionniste de la cuisine centrale. Ils incluent 43% de produits bio et 81% de produits frais.

Les équipes d'animation et le personnel de restauration s'attachent à travailler sur le bien manger et la lutte contre le gaspillage de manière à favoriser l'éducation (à table) et la santé des enfants.

Ponctuellement, des **thématiques** sont proposées au niveau des menus dans le cadre de la Semaine du goût par exemple ou sur des repas composés de spécialités étrangères. Dans les crèches, les plus petits bénéficient de plats « faits maison » (sur place avec des produits locaux).

La Municipalité souhaite à court terme s'engager dans la **démarche « Mon resto responsable »** qui vise à accompagner les restaurants scolaires à propos de l'accueil des élèves, l'assiette responsable (le contenu des menus en insistant sur les produits BIO), les écogestes (les déchets et le recyclage) et l'engagement social et territorial (la formation des agents notamment).

Les démarches de sensibilisation à développer

La Ville prévoit d'organiser des visites de la **ferme urbaine** qui vient d'ouvrir à Bois-Guillaume pour permettre aux personnels et aux enfants de découvrir les produits locaux, du jardin à l'assiette. Avec le projet de **végétalisation des cours d'école**, les élèves ont la possibilité de cultiver des légumes, de les voir pousser, de les entretenir et de les déguster. C'est également un moyen pédagogique et ludique pour les enfants de s'initier à la culture locale et au bien-manger.

C. ORIENTATION EDUCATIVE N°3 – FAIRE DE NOS ENFANTS LES CITOYENS DE DEMAIN

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 076-217601087-20221124-091_2022-AI

JEUNES LES CITOYENS

Afin de déterminer les objectifs généraux de cette troisième orientation, les comités techniques ont échangé sur des pistes de réflexion privilégiées :

« Aller contre les stéréotypes sociaux, culturels et religieux – Laïcité – Devoir de mémoire – De la petite enfance en passant par les écoles, les ACM, les bâtiments de la ville ... – Eduquer à la complexité environnementale (retombées sociales, économiques, politiques) – Semaine du développement durable – Mieux se comprendre entre générations et apprendre des autres – Placer l'enfant en tant qu' « aidant » – s'engager, s'impliquer pour une cause commune – S'approprier sa ville, son environnement, ses lieux de vie pour mieux les comprendre, les respecter et en devenir acteurs – amener les enfants vers l'auto-médiation collective, emmener vers l'autonomie ... »

1. ENCOURAGER LES ENFANTS ET LES JEUNES A AGIR EN CITOYENS

a) Connaître ses droits et ses devoirs

L'éducation à la citoyenneté repose avant tout sur l'acquisition de connaissances sur ses droits et obligations. Cette éducation à la citoyenneté s'étend notamment aux bons usages des médias et réseaux sociaux et à la connaissance et au respect de l'environnement.

La citoyenneté, le civisme, la solidarité, l'égalité, notamment entre les sexes, sont des valeurs devant être partagées et comprises par tous pour lutter contre toute forme de discrimination.

Ces valeurs de la République, lorsqu'elles sont acquises et appliquées, permettent le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Il s'agit d'inculquer et de partager des valeurs communes dans le respect de la laïcité.

Elles favorisent l'acceptation de la différence, permettent à chacun de se situer dans la société, mais aussi de trouver sa place dans la démocratie.

Chaque année, la Ville organise une semaine de sensibilisation aux **Droits de l'enfant et du jeune** qui s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée en 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ateliers, conférences, expositions sur les Droits des enfants viennent clôturer le travail mené tout au long de l'année sur ces sujets. Ponctuellement et sur demande, des classes sont accueillies en mairie et reçues par M. le Maire (visite, présentation des missions du conseil municipal et des compétences des collectivités locales).

Par ailleurs, les **enfants du CMJ** participent aux cérémonies patriotiques de quartier qui permettent de mieux appréhender le devoir de mémoire et ses enjeux.

Enfin, grâce à l'intervention des policiers municipaux, les classes de CE2 qui le souhaitent peuvent bénéficier du passage du **permis piéton**. Une activité autour de l'utilisation du vélo et son danger est à l'étude pour les élèves de CM2.

Sensibiliser les publics à la convention Internationale des droits de l'enfant

En 2021, la ville de Bois-Guillaume a obtenu le titre « Ville Amie des Enfants » délivré par l'UNICEF France.

Un programme d'actions est donc défini comprenant notamment une sensibilisation aux droits de l'enfant à l'attention des publics.

Ces droits à la santé, à l'éducation, à la protection, à l'expression sont développés dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs, sur des temps scolaires ou au sein des crèches et sont appliqués au quotidien.

Chaque année, en novembre, un temps fort est mis en œuvre avec l'organisation d'une semaine dédiée aux droits de l'enfant. Les enfants y participent activement en construisant des outils de communication et de sensibilisation. Les acteurs éducatifs tels que les professionnels de la petite enfance travaillant dans les crèches et les accueils de loisirs organisent ces événements (expositions, conférences ...) en lien avec l'UNICEF, principal partenaire.

b) Développer les liens intergénérationnels et le vivre ensemble

La Ville contribue à développer les liens intergénérationnels en créant des **moments d'échanges** entre les aînés et les enfants bois-guillaumais.

En effet, les différentes structures de petite enfance et enfance ont développé des liens autour de rencontres, de productions variées, de projets communs ou encore la création d'évènements comme le karaoké intergénérationnel.

Ces échanges et projets menés contribuent à l'enrichissement mutuel et favorise les liens sociaux entre ces deux générations.

La Ville a également pour projet d'initier des repas intergénérationnels entre les enfants et les aînés sur le temps périscolaire.

Par ailleurs, la citoyenneté et le vivre ensemble sont des enjeux majeurs pour lesquels la Ville agit, notamment en proposant des **lieux dédiés aux enfants**. Depuis 2021, elle organise

l'évènement « la Rue aux enfants », permettant aux familles de s'approprier une place temporairement à la circulation et de partager des moments de convivialité autour d'activités ludiques, culturelles et sportives.

La municipalité crée des espaces dédiés aux enfants lors d'évènements comme la Fête de la Ville, les marchés nocturnes, en proposant des stands et des activités ludiques. Ces espaces sont autant de lieux de rencontre pour les enfants et les familles et favorisent le vivre ensemble entre tous les publics.

c) Une Ville à l'écoute de ses enfants

La Ville contribue également à l'apprentissage de la citoyenneté des enfants : elle crée des **espaces de concertation**, permettant à chacun d'exprimer son avis, de proposer ses idées et de mener une réflexion sur des aménagements des espaces qui leur sont dédiés.

Par exemple, à l'occasion de la végétalisation des cours d'école, la Ville organise des ateliers de concertation dans les classes afin que les enfants imaginent leur cour et proposent des aménagements. Ces propositions et idées sont intégrées dans les projets d'aménagement de ces espaces.

d) Apprendre la vie en démocratie

La Ville entend développer la culture de l'échange et du débat. Cela passe notamment par l'instauration d'instances représentatives.

Elles permettent d'expérimenter la démocratie et de faire l'apprentissage de l'engagement individuel ou collectif.

Les conseils d'enfants institués dans les écoles et le Conseil municipal des jeunes sont régulièrement réunis afin d'améliorer, ensemble, leur cadre de vie.

Certains enfants volontaires bénéficient d'un apprentissage à la citoyenneté en se présentant comme jeune élu du Conseil municipal.

Composé de 33 élus, il permet aux enfants de participer activement à la vie de la commune.

Le CMJ favorise l'apprentissage de ce qu'est la démocratie à travers des actions solidaires, intergénérationnelles, sportives, culturelles et entrant dans le cadre du développement durable.

Il promeut l'expression des enfants sur des projets citoyens tout en favorisant une meilleure connaissance de leur territoire. Il rassemble une trentaine d'enfants de CE2 et CM1 élus qui s'implique dans des actions telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, opération je plante un arbre, ciné jeunes, campagne pour l'égalité filles/garçons, actions intergénérationnelles...).

Le Conseil Municipal des Jeunes propose des projets à la Municipalité. Un projet par commission est retenu comme :

- "33 arbres pour 33 élus" (commission environnement)
- une soirée "ciné de plein air" (commission culture)
- une rencontre intergénérationnelle pour permettre aux seniors de sortir de la résidence pour rencontrer les jeunes et partager un moment ludique avec eux (commission citoyenneté)
- la mise en place d'un parcours sportif en forêt (commission sport)

Ces projets sont initiés et mis en place par le CMJ grâce à l'accompagnement des élus adultes.

2. SENSIBILISER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET A SES ENJEUX

a) Sensibiliser au tri des déchets

Dès le plus jeune âge, les enfants sont sensibilisés aux gestes du quotidien.

Il s'agit notamment de la sensibilisation au tri dans les différents espaces scolaires et périscolaires.

Le temps de restauration permet en effet de sensibiliser les enfants aux écogestes : tri des déchets alimentaires, le recyclable (bouchons, matériel d'écriture...), le non-recyclable.

En 2021, la ville a contractualisé avec **TERRALEO** (entreprise locale) afin de récolter les **déchets alimentaires** ce qui permet de les transformer en énergie. Ainsi, pendant les temps de restauration, les enfants sont incités à déposer leurs déchets organiques dans des bacs prévus à cet effet.

Dans le cadre de ce contrat, une formation a été organisée auprès des restaurateurs et équipes d'animation pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et par la suite, pour éduquer les enfants à ces pratiques. Des ateliers se sont déroulés auprès des enfants pendant des temps de déjeuner pour leur expliquer tout l'intérêt de cette démarche. Des affichages, très explicites, sont exposés dans les restaurants scolaires pour en rappeler l'utilité et le circuit de la récolte à la transformation.

Les quatre crèches implantées sur la commune et gérées sous la forme d'une Délégation de Service Public ont également contractualisé avec TERRALEO afin d'officialiser leur démarche environnementale.

Enfin, les écoles et les accueils de loisirs proposent des initiations aux enfants dans le cadre de partenariats avec le **Smédar**.

Dans de nombreuses structures, les enfants et jeunes participent à des activités créatives avec des matériaux de récupération divers ce qui permet notamment de valoriser et donner une seconde vie à tout objet. Des jardins potagers sont installés dans des écoles et accueils de loisirs et les publics prennent plaisir, de manière éducative et par la pratique, à mieux comprendre le cycle des légumes et des fruits, des fleurs etc... Ils participent à toutes les étapes du jardinage avec le corps enseignant, des animateurs, des intervenants associatifs.

b) Sensibiliser à la préservation de la nature et de la biodiversité

Pour accompagner les changements d'habitudes induites par le nouveau rapport à l'environnement, des actions de sensibilisation sont engagées depuis de nombreuses années en direction des enfants.

Ces actions se matérialisent par un programme d'éducation dispensé dans les classes élémentaires depuis le début des années 2000 et qui concerne l'ensemble des thématiques environnementales (pollution, énergie, biodiversité, mobilité...).

Dans ce cadre, la Ville met en place une **semaine du développement durable** avec de nombreuses actions à destination des petits et des grands.

La mise en place du pédibus qui permet des déplacements en petits groupes entre le domicile/l'école et le domicile rentre également dans cette démarche et initie les enfants au respect de l'environnement en évitant l'utilisation des véhicules thermiques.

Une **formation des animateurs** a été dispensée et complétée par une malle pédagogique fournissant des ressources d'animations clé en main.

Dès la rentrée scolaire 2022 – 2023, l'équipe enseignante de l'école maternelle des Clairières s'engagera dans des **actions « écoresponsables »** avec par exemple le label « éco-école ».

Enfin, les écoles et les accueils de loisirs proposent des initiations aux enfants dans le cadre de partenariats avec le **Smédar**.

Du nom du célèbre botaniste japonais, la **forêt Miyawaki** consiste en une plantation dense en milieu urbain. Près de l'école des Bocquets, une telle forêt citadine est en train de voir le jour sur environ 500m².

Cette méthode Miyawaki permet de reconstituer des écosystèmes forestiers sur des surfaces réduites. C'est également un confort pour les habitants d'un point de vue climatique ; les forêts urbaines offrant des zones moins froides en hiver et moins chaudes en été. Celle-ci jouera également un rôle acoustique en absorbant les bruits de la ville, et notamment de l'avenue de l'Europe adjacente.

Afin de sensibiliser les enfants à la démarche engagée, une classe de chaque école a été invitée à planter quelques sujets.

II. LE PROJET EDUCATIF LOCAL : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

A. L'ELABORATION DU PEL : UNE DEMARCHE CONCERTEE

1. UN PROJET EDUCATIF LOCAL EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE. POURQUOI ?

Le PEL (Projet Educatif Local) émane d'une **réflexion collective** portant sur les **ambitions éducatives** en faveur des publics **0 – 17 ans**.

Ce projet doit tenir compte des spécificités du territoire, de ses forces et de ses faiblesses.

Il s'attache particulièrement aux caractéristiques des publics afin d'identifier les besoins éducatifs et de loisirs existants ou à venir, les attentes et les capacités physiques et intellectuelles.

Il repose donc sur l'établissement d'un **diagnostic partagé** et de territoire auquel ont été associés tous les acteurs éducatifs locaux s'étant portés volontaires pour s'engager dans une **démarche transversale**, pour une **coéducation**.

2. LES ACTEURS DE LA CO-EDUCATION

Puisque l'éducation des enfants et des jeunes est une responsabilité partagée et qu'elle s'applique sur les différents temps de l'enfant, sont concernés :

- les parents, la famille
- l'école
- les services périscolaires
- les associations
- les crèches

Chacun de ces acteurs gravite autour du temps de l'enfant pour favoriser l'**épanouissement, apprentissage, bien-être et accomplissement de soi**.

L'enfant, placé au cœur même de ce projet, doit être la principale préoccupation des adultes œuvrant pour la **construction de son identité** qu'elle soit, **sociale, citoyenne, scolaire**.

Chacun à sa manière et selon des méthodes dites pédagogiques contribue à accompagner l'enfant dans un champ collectif.

La coéducation repose donc sur une **complémentarité**, une **cohésion entre les « missions éducatives »** de tous, une **synergie** permettant de créer une **dynamique locale** s'appuyant sur des **valeurs communes**.

B. DE SA CONSTRUCTION A SA MISE EN ŒUVRE

La volonté politique a été de **co-construire** le Projet Educatif Local.

Aussi, un **comité de pilotage**, des **comités techniques** et des **groupes de travail** ont été constitués.

I. COMITE DE PILOTAGE

a) Composition du comité de pilotage

Théo PEREZ – Maire

Mélanie VAUCHEL – 2ème Adjointe au Maire chargée de l'éducation

Présidente du Comité de pilotage et référente du Comité Technique « **Santé et handicap** »

Patricia RENAULT – 4ème Adjointe – chargée de la Jeunesse et du sport – Référente du Comité Technique « **Sport** »

Marie MABILLE – 8ème Adjointe – chargée de la culture, de l'animation de la ville et de l'éducation à l'environnement – Référente des Comités techniques « **Culture** » et « **Transition Ecologique** »

Yannick OLIVERI – **DUPUIS** – Conseillère municipale en charge du lien intergénérationnel – Référente du Comité technique « **Citoyenneté et intergénérationnel** »

Isabelle HERBERT – Conseillère Municipale chargée de la petite enfance – Référente du Comité Technique « **parentalité** »

« Sports » :

b) Rôle

- ✓ Le Comité de pilotage est une **instance décisionnelle** qui définit les axes stratégiques et politiques en matière d'Education en faveur de la petite enfance et la jeunesse. Il définit les **valeurs et les objectifs éducatifs** en faveur de ce public, les règles de fonctionnement générales à l'élaboration et la mise en œuvre du PEL, les moyens humains, matériels et financiers.
- ✓ Le Comité de pilotage, créé en février 2021 a décidé, pour concrétiser le PEL et constituer des Comités techniques, de cibler **5 thématiques contribuant à l'émancipation des enfants et jeunes** :

- 1. La culture et le sport**
- 2. La citoyenneté et l'intergénérationnel**
- 3. La parentalité**
- 4. La santé et le handicap**
- 5. La transition écologique**

c) Fonctionnement

Il se réunira autant de fois que nécessaire jusqu'à la finalisation du document PEL et le présentera collectivement, en séance publique auprès de tous les partenaires du projet.

Il a pour mission de présenter le projet finalisé en Conseil Municipal du 24 novembre 2022.

Dès la phase de mise en œuvre, le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre afin d'établir un état des lieux, un bilan, et de mesurer les objectifs précisés dans le PEL, de manière qualitative et quantitative. En fonction : il pourra, lors de ces séances, envisager, échanger autour d'actions à développer davantage mais aussi autour de la qualité des partenariats engagés dans la démarche collective.

Un bilan annuel (en fin d'années scolaires jusqu'à 2026), et un bilan final en fin de mandat seront programmés.

Ces bilans sont indispensables à la bonne application du PEL mais aussi pour procéder aux ajustements qu'ils soient humains, matériels, logistiques, financiers, partenariaux.

2. COMITES TECHNIQUES

a) Composition des comités techniques, par thématiques

- **Sport :**

Yohann CARTIGNY : Président association sportive BoiGui'Bad

Marion CROMBEZ : Educatrice sportive

- **Culture :**

Sophie CHANTELOUP – Directrice école maternelle Germaine Coty

Patricia ISEL : Directrice école élémentaire François Codet

Xavier PETITALOT : Président école de musique

Cécile POTTS : service culturel

Amandine DEROUT : Parent d'élève élue école Bernanos

- **Transition écologique :**

Jonathan LEBLOND – Directeur école maternelle Georges POMPIDOU

Christophe BARRE : Directeur école élémentaire « les Portes de la Forêt »

Nathalie OUIN : Directrice école maternelle « Les Clairières »

Mme BOUDET : Enseignante école élémentaire des Portes de la Forêt

Patrick GENOUVILLE : Président des jardins familiaux

Aliona GONCALVES : Chargée de mission Transition Ecologique

Aurélien COLLINET : Parent d'élève élue école Coty

Lorenzo RIGUTTI : Parent d'élève élu école Bernanos

- **Citoyenneté et intergénérationnel :**

Jean-Luc CHAVANIEUX – Directeur école élémentaire Georges BERNANOS

Xavier RENAULT : Président Mali'Dé

Ségoène TROGNON : Cheffe de service jeunesse

- **Parentalité :**

Manon FRENOY : Directrice générale crèches Liberty

Ecole des Clairières : Julie LEOVANT

Fanny MOREL DESPIESSE : Parent d'élève élue école Bernanos

- **Santé / handicap :**

Mme PISSARELLO : Directrice ARRED envol Saint Jean

Aurélien MAY : Directeur CCAS

Imen CHENA : Parent d'élève élue école Portes de la Forêt

b) Rôle des Comités techniques

- ✓ Les comités techniques sont une instance **consultative**.
- ✓ Ils définissent conjointement un état des lieux (atouts et contraintes selon sa spécialité et son domaine d'intervention en matière d'éducation).
- ✓ Ils proposent des orientations, des manières d'agir transversales mais pas des actions et projets à réaliser.
- ✓ Ils valident les actions proposées par les groupes de travail.
- ✓ Ils rendent compte au comité de pilotage.
- ✓ Les membres du Cotech sont référents des groupes de travail constitués par thématiques.

3. GROUPES DE TRAVAIL : UN ESPACE DE DIALOGUE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

a) Composition

Selon les besoins identifiés en matière d'éducation, ils sont constitués de :

- Parents
- Enseignants
- Directeurs périscolaires
- Éducateurs sportifs
- Intervenants associatifs
- animateurs seniors
- Puéricultrices crèches
- Parents crèches
- Autres

b) Rôles des groupes de travail

Les groupes de travail sont une **instance opérationnelle** qui :

- ✓ Définit le plan d'actions, le proposent aux COTECH,
- ✓ Assure la mise en œuvre des actions,
- ✓ Évalue les actions,
- ✓ Rend compte de l'avancée des travaux, des évaluations et bilans réalisés au COTECH,
- ✓ Se réunit par thématique en fonction des actions à réaliser,
- ✓ Formalise les actions par « fiches projets ».

Les groupes de travail seront constitués en fonction des besoins et attentes des publics.

Les actions qu'ils proposeront seront programmées jusqu'à juin 2023. Le nombre d'actions et projets mis en œuvre sur les 4 années à venir ne sont pas définies, mais il faut noter que la qualité primera sur la quantité.

C. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – MODALITES DE REALISATION ET ELEMENTS ESSENTIELS A L'ELABORATION DU PEL

La démarche du diagnostic a reposé sur un partage de constats, de données qualitatives et quantitatives.

L'action collective a donc été partagée à partir d'un diagnostic de territoire « Petite enfance – Enfance Jeunesse » réalisé par le service Education et à partir de :

- ✓ Sources INSEE
- ✓ Sources CAF
- ✓ Questionnaires à l'attention :
 - Directeurs d'écoles
 - Directeurs périscolaires
 - Responsables associatifs
 - Liberty
 - Service jeunesse
 - CCAS
 - Service culturel
 - Service Transition écologique
- ✓ Partage d'expériences entre les acteurs de la co-éducation
- ✓ Les rencontres en Comités Techniques

Ce diagnostic partagé et les échanges autour de l'existant en matière d'éducation ont permis :

- d'identifier les caractéristiques, **les forces, les faiblesses, les enjeux** et les **besoins** du territoire et sa population
- de proposer une aide à la décision pour le Comité de pilotage
- Un dialogue entre acteurs
- Le socle du PEL

1. DEMOGRAPHIE

- ✓ 14 309 habitants
- ✓ Une évolution croissante de la population totale avec + 1200 habitants entre 2014 et 2018
- ✓ Une répartition par tranche d'âge assez équilibrée sur le territoire
- ✓ Part des moins de 20 ans en 2018 : 22% avec une très légère augmentation par rapport à 2017 (+ 250)
- ✓ 0 – 15 ANS : 16.9 % de la population - 2415 enfants et jeunes
- ✓ 15 – 19ans : 1/3 de la population 0 – 19 ans (838 jeunes sur 3251)
- ✓ 57 enfants sont scolarisés à Ste Thérèse d'Avila (20 maternels et 37 élémentaires)
- ✓ 0 – 19 ans : 3251 habitants, dont 980 (quasiment 1/3) sont scolarisés dans les écoles publiques de Bois-Guillaume et répartis de la manière suivante :
- ✓ 360 en maternelles
- ✓ 620 en élémentaires
- ✓ au collège Léonard de Vinci : 239 jeunes de 11 – 13 ans
- ✓ 207 jeunes de 14 à 16 ans

Ces données évoquent un besoin et une forte demande des administrés en termes de scolarisation, de places en crèches et d'accueils de loisirs péri et extrascolaires.

2. DONNEES SOCIALES ET ECONOMIQUES

- ✓ attractivité de la commune grâce aux nouveaux logements, les services proposés par la ville, écoles, emplois etc...
- ✓ accessibilité des logements du fait des HLM (loyers modérés et adaptés à l'accueil de couples avec enfants)
- ✓ augmentation du nombre de familles avec enfants induisant un besoin durable d'infrastructures scolaires – péri et extrascolaires
- ✓ modification des schémas familiaux avec une augmentation du nombre de familles monoparentales pouvant amener à des besoins particuliers et nouveaux
- ✓ modifications et variabilité plus accrue des situations socio-économiques des familles
- ✓ évolution des besoins en termes éducatifs
- ✓ accroissement de la demande en termes de « mode de garde » post scolaire (accueils périscolaires et extrascolaires)
- ✓ En grande majorité, un niveau de vie élevé des Bois-Guillaumais
- ✓ Une majorité de propriétaires sur le territoire
- ✓ au vu des professions exercées, une forte demande des ménages ayant des

enfants en termes de besoins de garde et de scolarité

- ✓ Une stabilité de l'emploi induisant des besoins familiaux en termes de « modes de garde » durable
- ✓ 121 employeurs d'assistants maternels
- ✓ Une part de la population en emploi précaire qui peut laisser supposer, chez ces familles, des difficultés économiques,
- ✓ taux de chômage à Bois Guillaume : 7.3 %
- ✓ forte mobilité des actifs avec en majorité des déplacements en véhicules à 75.6% et à 6.8% en déplacements doux
- ✓ temps de déplacements domicile / travail expliquant le fort besoin en termes de capacités en accueils périscolaires
- ✓ Le nombre d'ouvriers à ne pas négliger

3. INFRASTRUCTURES

a) Sport

- Gymnase Mont - Fortin
- Gymnase Apollo
- Gymnase Codet
- Dojo
- Skate - Park
- Tennis extérieurs
- Salle Ariane / autre équipement
- Terrain pétanque
- Parc des cosmonautes :
 - Terrains foot
 - Terrain base - ball
 - Structure escalade
- Poney club

b) Culture

- Espace Boieldieu
- Salle Chevrin

- Bibliothèque pour Tous
- Ecole de musique
- Europe Echanges
- Local des Scouts
- Chapelle du Carmel
- Salle Schuman

c) Loisirs

- Salle Dammame
- Salle Chevrin
- Accueils de loisirs :
 - Maison de l'enfance
 - Mont - Fortin
 - Bocquets
 - Clairières
 - Portes de la Forêt
 - Spot 'ados
- Jardins familiaux

d) Services administratifs

- Guichet Unique Enfance Education : Inscriptions / réservations et facturation familles via le Portail familles
- Service Enfance / Jeunesse
- Service Education
- Service des Sports
- Relais Petite enfance en cours de création

e) Espaces de citoyenneté

- Salle CMJ

f) Associations locales

- 23 associations sportives, dont 4 destinées aux sports collectifs,
- 9 associations culturelles,
- 3 associations proposant des activités arts plastiques
- 1 association destinée à l'accueil d'enfants et jeunes (séjour ski, théâtre, activités arts plastiques,)),
- 3 associations d'activités théâtrales,
- 1 association œuvrant dans le domaine de l'environnement / nature

g) Etablissements scolaires

	Nombre d'établissements	Effectifs
Ecoles maternelles	5	57 : Sainte-Thérèse d'Avila (dont 20 BG) 56 : Bocquets 74 : Clairières 87 : Pompidou 121 : Coty
Ecoles élémentaires	4	131 : Bernanos 237 : Codet 236 : Portes de la Forêt 95 : Sainte-Thérèse d'Avila (dont 37 BG)
Collège	1	577 élèves
Lycées et LEP	1	Environ 500 élèves

h) Accueils de loisirs

L'accueil réalisé n'a pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et **visé à être un trait d'union entre le milieu scolaire, périscolaire et le milieu**

familial dans le respect et l'intérêt de l'enfant. Les accueils municipaux et sont, de ce fait, des espaces aménagés et accueillants où l'enfant a la possibilité de créer, de découvrir, d'apprendre dans un cadre collectif sous la responsabilité d'un directeur périscolaire par site et d'animateurs et s'appuyant sur un projet pédagogique.

Les équipes d'encadrement travaillent à partir du projet éducatif local de la Ville. Ils élaborent et mettent en place des projets pédagogiques pour chaque site, qui sont consultables sur demande. Les animateurs sont titulaires de diplômes d'animation et suivent la norme d'encadrement fixée par le ministère de l'Education, de la Jeunesse et des sports.

Les sites d'accueils périscolaires « planète Enfance » des matins et soirs :

- Les horaires :
 - 7h30 à 9h00
 - 16h30 à 18h30

Les sites :

- Maison de l'Enfance (écoles F. Codet et G. Coty), 1900 rue de la Haie,
- Centre du Mont- Fortin (écoles G. Bernanos et G. Pompidou), rue Robert Pinchon,
- Les Portes de la Forêt, dans l'école des Portes de la Forêt, place des Erables (entrée indépendante),
- Les Clairières, dans l'école des Clairières, 220 rue Reine des Bois (entrée indépendante),
- Les Bocquets , 260 rue du Général de Gaulle.

Les sites d'accueils périscolaires des mercredis :

- Maison de l'enfance - élémentaire
- Mont - Fortin - maternel
- Portes de la forêt - élémentaire
- Clairières - maternel
- Spot 'ados - 11-13 ans

Accueil proposé à la journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.

Horaires d'ouverture : 7h30 – 18h30

Accueils de loisirs extrascolaires : petites vacances et vacances d'été

Les accueils sont ouverts à la journée de 8h à 18h30.

Les sites :

- Activités thématiques été – 11 / 13 ans
- Accueil de loisirs maternels du Mont Fortin – 3 à 5 ans
- Accueil de loisirs élémentaires Maison de l'enfance – 6 à 10 ans
- Le Spot 'ados : 11 – 13 ans

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil municipal.

Les équipes, constitution, recrutements, travail d'équipe :

- Dans la mesure du possible, les animateurs assurent une continuité entre tous les temps d'accueils proposés aux enfants, ce qui offre des repères autant aux enfants qu'aux adultes,
- les directeurs de structures recrutent leurs animateurs, selon leurs compétences et aussi leurs connaissances des publics
- Les projets et activités sont proposés en fonction :
 - ✓ Du projet Educatif Local et les valeurs qu'il défend,
 - ✓ Des attentes et besoins fondamentaux des enfants,
 - ✓ Des axes de travail déclinés par les directeurs de structures
 - ✓ Des compétences techniques des animateurs.
- Cette démarche est la clé même du bon fonctionnement des structures, de la valorisation des compétences des enfants et des animateurs. Elle permet aussi de mieux faire comprendre aux familles que le travail accompli ne relève pas du hasard mais d'une démarche pédagogique et éducative.
- Les équipes se réunissent régulièrement pour mener ce travail à bien et pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions, telle que l'exige la réglementation Jeunesse et Sports. Leur investissement est accru et le besoin de se réunir est primordial afin de :

- ✓ préparer les sessions en amont,
- ✓ envisager de nouvelles perspectives,
- ✓ se mettre d'accord en équipe sur les fonctionnements,
- ✓ préparer les grands jeux, les veillées, ainsi que tout l'aspect vie quotidienne,
- ✓ préparer les projets et les activités,
- ✓ évaluer les projets,
- ✓ faire les bilans et les transmettre au responsable à la hiérarchie,
- ✓ échanger ensemble sur les problématiques rencontrées et trouver des solutions collectives, qu'elles soient matérielles, humaines ou pédagogiques,

i) Restauration

SIREST : Syndicat Intercommunal de Restauration Rouen, Bois-Guillaume.

Un partenariat entre les villes de Rouen et de Bois-Guillaume a été mis en place pour la fabrication et la livraison des repas dans les cantines des 7 écoles publiques de notre commune, des accueils de loisirs, à la Résidence La Fontaine ainsi que pour le portage de repas à domicile.

Un chef prépare les menus pour les 8 à 10 semaines à venir. Ces repas sont conçus pour être en adéquation avec les saisons. Ensuite, ils sont soumis à l'avis du médecin nutritionniste, qui vérifie s'ils respectent le PNNS (Plan National de Nutrition Santé) et le GEMRCN (qui vise à surveiller la fréquence d'apparition des aliments).

80% sont faits sur place et sont composés à 67 % de produits bio et locaux.

Une démarche écologique et durable : Terra Léo (biodéchets) :

Les enfants apprennent à trier les biodéchets de leurs assiettes en apprenant à distinguer ce qui peut être recyclable et le tout-venant de façon ludique.

La Ville a signé avec Liberty une délégation de services publics. A ce titre, Liberty exerce la gestion des établissements avec l'aide financière de la Ville (locaux, participation aux dégrèvements sociaux).

- **Crèche Anderson** : Résidence du Parc – rue de la Haie – Bois-Guillaume (45 places)
- **Crèche des Portes de la Forêt** : 780 chemin de la Bretèque – 76230 Bois-Guillaume (35 places)
- **Crèche des Libellules** : 420, rue de la Prévôtère – 76230 Bois-Guillaume – (15 places) réservée aux enfants de moins d'un an
- **Crèche Les Comètes** – Avenue Cassiopée (67 places)

TOTAL : 162 places en crèches

Nb assistants maternels agréés	Capacité agréée	
	0-3 ans	3-6 ans
30 (donnée de FEVRIER 2022)	Pas de détails	

D. EVALUATION DU PEL

L'évaluation du Projet Educatif Local, doit permettre de mettre en lumière les éventuels points de blocage qui empêchent l'action éducative de produire pleinement ses effets, et par conséquent d'identifier les possibles leviers d'actions pour améliorer son efficience.

Il s'agira d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs du Projet Educatif Local, principalement la mise en œuvre d'une éducation partagée répondant efficacement aux besoins des enfants.

L'évaluation reposera sur la pédagogie participative. Elle aura lieu en sollicitant l'ensemble des acteurs de la démarche de Projet Educatif Local, par le biais d'entretiens et de questionnaires.

L'évaluation devra donner lieu à des débats collectifs et échanges d'idées sur les moyens de parvenir à l'amélioration du Projet Educatif Local.

Elle vise bien sûr à réaffirmer les objectifs initiaux. La première év l'occasion de préciser ces objectifs, d'en prioriser certains par ajouter ou d'en supprimer. Une meilleure connaissance mutuelle des problématiques de chacun des acteurs éducatifs, l'expérience passée, des changements (nouvelle organisation du temps scolaire, nouveau partenariat, opportunité...) peuvent conduire à modifier les objectifs, les organisations ou les projets.

Chaque projet, action, événement, donnera lieu à la formalisation d'une fiche projet qui présentera, en partie, les critères et outils d'évaluation.

Les groupes de travail se réuniront à l'issue de toute action menée pour procéder à l'évaluation.

Les Cotech seront donc réunis une fois par trimestre pour une présentation des actions mises en œuvre et le bilan collectif.

Le Comité de pilotage se réunira lui aussi 1 fois par trimestre. Par le biais des évaluations des actions, le Copil sera en mesure d'évaluer les objectifs éducatifs du PEL, et par conséquent, de procéder à des ajustements si nécessaires.

Une fois par an, et plus précisément en fin d'année scolaire, tous les membres des comités techniques et le comité de pilotage se réuniront pour lister les actions mises en œuvre et pour présenter le bilan annuel. Ces temps de présentation et d'échanges permettront notamment d'anticiper les rentrées scolaires en termes de nouveaux partenariats, de nouvelles actions à cibler, à développer etc...

Enfin, en toute fin de la durée du PEL et sa mise en œuvre, mais aussi en fin de mandat municipal, le bilan 2022 – 2026 sera présenté à tous les membres ayant œuvré pour sa réalisation, son évaluation. Ce bilan sera notamment présenté aux membres du Conseil municipal.